



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

SH

Date de l'annonce publique de la séance:
11.06.2009

Date de la convocation des conseillers :
11.06.2009

point de l'ordre du jour no:
04-B

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 19 juin 2009

Présents: Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Snel, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Becker, Baum, conseillers, Limpach, secrétaire communal ff.

Absents : Mutsch, bourgmestre, Hannen, Zwally, Wohlfarth, Weidig, conseillers, Clement, secrétaire communal.

Le Conseil Communal;

Objet: Urgence – séance du conseil communal

Vu la proposition du collège des bourgmestre et échevins de modifier l'ordre du jour de la séance du conseil communal en ajoutant un point à l'ordre du jour, à savoir :

pt. 04/C: Autorisation au collège des bourgmestre et échevins d'ester en justice

Vu les articles 12 + 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 concernant les formalités à remplir en cas d'urgence ;

Considérant qu'il y a urgence ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

**décide
à l'unanimité**

de reconnaître l'urgence et d'adapter l'ordre du jour préétabli.

en séance

date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 19/06/2009

Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre

suivent les signatures